

L'INVENTAIRE

C'est à cette époque que les maisons d'affaires de toute dénominations prennent leur dispositions pour faire le relevé annuel des valeurs actives et passives composant leur bilan, pour déterminer les bénéfices de l'année. Je crois que le moment est des plus propices pour traiter ce sujet au point de vue théorique et pratique.

On ne peut attacher trop d'importance à ce relevé des valeurs de l'inventaire. On doit apporter un soin minutieux dans l'inscription et la compilation de ces valeurs. On me permettra de donner quelques définitions de l'inventaire d'après les auteurs français les plus autorisés.

Si je cite les auteurs français de préférence aux auteurs anglais qui sont loin d'être pour cela méconnus, c'est que les définitions données par les premiers sont plus étendues et qu'elles donnent une idée plus parfaite du sujet que celles des seconds, très concises, tout en confirmant ces dernières en tout points. J'aurai d'ailleurs l'occasion, en d'autres pages, de citer les auteurs d'autres nationalités.

Pégier, dans son journal de l'Instruction Commerciale, dit que "l'inventaire est un relevé détaillé de tout ce que possède et doit un commerçant."

Friocourt, dans son ouvrage intitulé *La Comptabilité Moderne*, nous dit que "l'inventaire est un état détaillé des biens, des créances et des dettes, ou en deux mots, de l'actif et du passif d'une personne, d'un négociant ou d'une maison."

Leautey, peut être l'auteur français en comptabilité le plus apprécié, nous donne trois définitions distinctes de l'inventaire.

La première définition qu'il appelle générale, est ainsi conçue :

"D'une manière générale, on entend par inventaire un état des biens, des créances et des dettes d'une personne ou d'une collection de personnes."

Deux autres définitions du même auteur précisent davantage et ne sont que des subdivisions de celle qui précède. Il appelle ces subdivisions: inventaire intra-comptable et extra-comptable. Je ne citerai point les termes de ces définitions, parce que je ne puis développer ici mon sujet d'une manière aussi étendue qu'elles le comporteraient. Et si je les donnais, je me risquerais sur un terrain qui paraîtrait à la plupart fort scabreux; et je pourrais passer pour un utopiste, parce que je m'engagerais dans le domaine de la "Permanence d'Inventaire." Cependant cette permanence d'inventaire est réellement possible, ce que je puis prouver d'une manière incontestable non-seulement par ce qu'en disent les auteurs, mais encore par le fait que cette permanence d'inventaire est maintenant généralisée aux Etats Unis par une puissante association d'experts comptables appelée "The Account, Audit and Assurance Co, Ltd of New York."

Voulant me borner simplement à l'inventaire je ne m'appuierai pas davantage sur cette question, et c'est afin de ne pas être forcé, en quelque sorte, de l'approfondir, ou du moins de l'examiner, que je ne fais pas les citations des définitions de Léautey. J'expliquerai simplement ce qui est entendu par ces deux opérations appelées *intra* et *extra-comptables*, pour autant qu'on puisse les appliquer aux méthodes suivies dans nos maisons d'affaires et dans le sens donné par l'auteur.

—L'inventaire intra-comptable se divise en deux parties. L'une, l'actif comprend l'ensemble des soldes débiteurs des comptes tels qu'ils ont